AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 9 - 27 mai 1980

VIGNE

MILDIOU -

Les pluies survenues le 22 et 23 mai ont contribué à éliminer la protection contre le Mildiou, mise en place avant le 20 à l'aide de fongicides classiques. Parallèlement, elles ont permis au champignon d'intensifier ses foyers primaires et à se multiplier dans les vignes non, ou mal protégées.

Lorsque l'anti-mildiou mis en oeuvre était doté d'une action pénétrante (spécialité à base de curzate), la vigne traitée demeurera à l'abri de la maladie pendant 14 jours. En d'autres termes elle n'a pas besoin , si elle a été traitée par exemple le 20 mai, de recevoir une nouvelle pulvérisation avant le 2 juin.

Il en sera de même si la spécialité utilisée lors de la 1ère application était à base de métalaxyl (Acylon), d'éthyl phosphite d'aluminium (Mikal, Rhodax), de milfurame (Caltan, Vamin). Dans ces cas, même les feuilles nées depuis le traitement seront maintenues jusqu'à cette date à l'abri du Mildiou.

Toute pluie abondante survenant à partir du 27 mai sera susceptible d'étendre à la quasi totalité du vignoble languedocien et catalan la situation existant à la mi-mai dans la plaine du littoral. La protection contre le Mildiou est donc à étendre à l'ensemble des vignes durant la première décade de juin et devra être mis en place avant le début de la floraison.

OIDIUM -

Cette maladie est très répandue ce printemps, en particulier dans les vignes de Carignan. Sur ce cépage et sur tous ceux présentant à l'Oïdium une sensibilité comparable ou simplement marquée, on ajoutera à chaque bouillie anti-mildiou, soit du soufre micronisé, soit un anti-Oïdium à action systémique à base de triadiméfon (Bayleton) ou de fénarimol (Rubigan).

BOTRYTIS -

Lorsque ce champignon responsable de la pourriture des raisins est à craindre (cas des Grenaches par exemple), il peut être intéressant de choisir contre le Mildiou une spécialité commerciale riche en un fongicide du type folpel (Mikal,Antéor) susceptible d'exercer une action secondaire anti-botrytis intéressante en cette saison.

PYRALE -

Une seconde intervention peut s'avérer nécessaire dans le vignoble où les dégâts de cette chenille ont été observés.

P.1360

EUDEMIS -

Des larves ont fait leur apparition, ce qui est très normal à la fin mai. Elles sont apparemment nombreuses dans les vignes plantées dans la plaine littorale héraultaise. Une intervention pourra être entreprise avec un insecticide doté d'une action rapide (parathion, méthidathion, méthomyl) seulement si le niveau de pullulation précisé dans le précédent bulletin est dépassé.

ARBRES FRUITIERS

Le renforcement de la lutte contre les Tavelures est conseillé sur poiriers et pommiers. Sur ces derniers la lutte sera étendue à l'Oïdium . La protection contre les Tavelures pourra être assurée, en cas d'urgence, en recourant à un fongicide ayant une action stoppante comme la doguadine.

CARPOCAPSE des Pommes et des Poires -

Les captures se sont intensifiées. Les pontes sont déposées en plus grand nombre, aussi ajoutera-t'on un insecticide efficace contre ce ravageur aux produits fongicides utilisés contre les maladies.

OLIVIER

TEIGNE - (Génération anthophage)

Le piégeage sexuel met en évidence une très grande hétérogénéité de fréquentation des olivettes.

Un traitement peut être réalisé dès l'ouverture des premières fleurs (stade F)

La présence de Psylles est également décelée.

Contre ces ravageurs on utilisera l'un des insecticides suivants :

- bacillus thuringiensis - dose suivant spécialité
- carbaryl - 125 g m.a./hl et poudrage
- diméthoate - 50 g. m.a./hl

CYCLOCONIUM - FUMAGINE -

Adjoindre un produit cuprique à la dose de 250 g. de cuivre par hectolitre contre le Cycloconium ou la Fumagine localement virulentes ce printemps.

CULTURES LEGUMIERES

NOCTUELLES ou VERS GRIS (toutes cultures) -

De fréquentes attaques ont été constatées sur diverses cultures. Recourir aux nombreux produits granulés ou formulés en poudre mouillable déjà conseillés (bulletin N° 5 du 27 mars).

.../...

AVERTISSEMENTS AGRICOLES - STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ROUILLE sur Asperges non récoltées -

Le renouvellement de la protection doit être effectué en ayant bien soin d'ajouter un mouillant à la bouillie utilisée. Cette mesure sera étendue à l'ensemble des plantations au fur et à mesure que cesseront les travaux de récolte.

TOMATES -

Le traitement contre l'*Alternaria* , à l'aide de captafol, manèbe ou mancozèbe est préconisé sur les plants repiqués.

POMMES DE TERRE -

Traiter contre l'*Alternaria*, notamment les variétés BF 15 et Sirtema.

CEREALES

PUCERONS -

Le seuil d'un épi sur deux habité par au moins 5 pucerons est atteint ou sera très prochainement atteint, sur blé dur, en petite Camargue (30).

Le traitement, conseillé actuellement, devra faire appel à des produits classés non dangereux pour les abeilles tels que phosalone, pyrimicarbe, bromophos ou endosulfan, par suite de la présence de miellat, substance sucrée, secrétée par les pucerons et recherchée par les abeilles.

PROTEAGINEUX

De graves attaques de pucerons sont signalées en Uzège (30) et dans le sud du département du Gard. Le recours aux produits de type pyrimicarbe est conseillé, mais la difficulté principale est de pénétrer dans les cultures. Le traitement sera limité aux bordures des champs ou réalisé par voie aérienne.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 27 mai 1980 - 1200 exemplaires